

Justificatif généré le 14/10/2024

Support de parution :



Date de parution : 14/10/2024
Département : Seine-Saint-Denis (93)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/19301578940889-2021J00635_2024-09-26
N° d'annonce : 19301578940889-2021J00635_2024-09-26

RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

EXTRAIT DE JUGEMENT - JUGEMENT D'INTERDICTION DE GÉRER
JUGEMENT EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2024

MODECO

Siège social : 80 Rue de Paris, 93100 Montreuil

804163400 R.C.S. Paris

Activité : travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

Greffé du tribunal de Bobigny. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Baris NIKBAY pour une durée de 10 ans.